

5052H 76H/1

83h2

(1937-39, hh)

V. D. 826 : Pouvoirs délégués aux  
Directeurs  
- D. 826 : Compétence des Directions  
Régionales

Rapports directs entre le M.T.P. et les Directeurs  
d'exploitation

Dépêche du M.T.P.	9.38		
	CD 20. 9.38	53	IX (B 2°)
	CA 21. 9.38	57	IX A i
Note générale n° 2	25. 1.39		

Rapports directs entre le M.T.P. et les Directeurs d'exploitation

23 Novembre 1937

Question III Avis sur des nominations

P. V. comit

Sur la proposition de M. LE BESNERAIS, le Comité donne un avis favorable aux désignations suivantes :

Régions de l'Exploitation.

Pour les fonctions de Directeurs de l'Exploitation :

Région du Nord :

M. CAMBOURNAC  
( Ingénieur en Chef des Travaux et  
) de la Surveillance, fils de Direc-  
( teur de l'Exploitation de la  
) Compagnie du Nord ).

Région du Sud-Est :

M. JOURDAIN  
( Sous-Directeur de la Compagnie PIM)

Région de l'Ouest :

M. LEGOUX  
( Directeur Général du Réseau de  
l'Etat)

Région du Sud-Ouest :

M. EPINAY  
( Chef du Service de l'Exploitation  
du P.O. Midi).

Région de l'Est :

M. RENARD  
( Ingénieur en Chef de l'Exploitation  
de la Compagnie de l'Est)

Stans revue et corrigée

M. LE PRESIDENT . Je donne la parole à M. LE BESNERAIS pour demander votre avis sur des nominations dans le personnel.

M. LE BESNERAIS. Je vais vous demander de donner un avis sur un certain nombre de nominations qui ne comprennent pas tout le personnel supérieur des services centraux. Pour certains choix, non encore définitifs, je ferai des propositions ultérieures.

M. LE PRESIDENT. La limite des pouvoirs du Directeur Général et du Président n'est pas encore fixée en matière de nominations. Mais, nous ne sommes certainement pas en désaccord sur les choix qu'il va proposer.

M. LE BESNERAIS. Je soumetts à votre approbation les nominations suivantes :

-----  
Régions de l'Exploitation.

=====

pour les fonctions de Directeurs de l'exploitation :

Région du Nord :	M. CAMBOURNAC ( Ingénieur en Chef des Travaux et de ) la Surveillance, ffs de Directeur de ( l'Exploitation de la Compagnie du Nord)
Région du Sud-Est :	M. JOURDAIN ( Sous-Directeur de la Compagnie P.L.M.)
Région de l'Ouest :	M. LEGOUX ( Directeur Général du Réseau de l'Etat)
Région du Sud-Ouest:	M. EPINAY ( Chef du Service de l'Exploitation du P.O. Midi).
assisté de :	M. BERTHELOT ( Chef du Trafic du P.O.-Midi).
Région de l'Est	M. RENARD ( Ingénieur en Chef de l'Exploitation de la Compagnie de l'Est)

-----

L'accord est unanime sur l'ensemble de ces désignations, sous le bénéfice d'un échange de vues sur les questions suivantes

M. ARON demande qu'en faisant les désignations des Directeurs de l'Exploitation des différentes régions on les prévienne que le nombre et les limites de ces régions sont sujets à révision.

M. LE BESNERAIS répond qu'ils seront prévenus dès maintenant.

-----

Enfin, M. LE BESNERAIS déclare, que d'une façon générale, sauf exceptions il ne proposera pas la nomination d'adjoints aux chefs de service. Pour les services financiers, une exception se justifie en raison de leur importance. Par contre, il proposera de désigner parmi les fonctionnaires principaux des différents services, celui qui remplacera le chef en cas d'absence.

22 Décembre 1937

(5)

42) Organisation des Services de la S.N.C.F.

A la demande de M. le Président, M. LE BESNERAIS donne connaissance au Conseil de la liste des hauts fonctionnaires de la S.N.C.F. :

! DIRECTIONS REGIONALES !

REGION DE L'EST : 23, rue d'Alsace

- Directeur de l'Exploitation ..... M. RENARD
- Sous-Directeur (1) à STRASBOURG ..... M. REGNAULD
- Chief du Service de l'Exploitation ..... M. GRANDJEAN
- Chief du Service du Matériel et  
de la Traction .. M. WISDORFF
- Chief du Service de la Voie et des  
Bâtiments ..... M. BOUCHE-LECLERCQ

REGION DU NORD : 18, rue de Dunkerque

- Directeur de l'Exploitation ..... M. CAMBOURNAC
- Chief du Service de l'Exploitation ..... M. DEGARDIN
- Chief du Service du Matériel et  
de la Traction .. M. LANCRENON
- Chief du Service de la Voie et des  
Bâtiments ..... M. FLAMENT

REGION DE L'OUEST : 20, rue de Rome

- Directeur de l'Exploitation ..... M. LEGOUX
- Chief du Service de l'Exploitation ..... M. SOULARD
- Chief du Service du Matériel et  
de la Traction .. M. HEBERT
- Chief du Service de la Voie et  
des Bâtiments ... M. Robert LEVI

REGION DU SUD-EST : 20, Bd. Diderot

- Directeur de l'Exploitation ..... M. JOURDAIN
- Sous-Directeur à MARSEILLE ..... M. LANG
- Chief du Service de l'Exploitation ..... M. TUJA
- Chief du Service du Matériel et de  
la Traction ..... M. JAPIOT
- Chief du Service de la Voie et des  
Bâtiments ..... M. GERIN

(1) Les pouvoirs du Sous-Directeur à Strasbourg seront déterminés en tenant compte de la situation spéciale des départements recouvrés.

REGION DU SUD-OUEST : 1, place Valhubert

Directeur de l'Exploitation .....	M. EPINAY
Chef du Service de l'Exploitation .....	M. BERTHELOT
Chef du Service du Matériel et de la Traction .....	M. CARDON
Chef du Service de la Voie et des Bâtiments .....	M. BOUTELOUP

Paris, le 9 septembre 1939.

AFF.

D

NOMINATIONS  
DU DIRECTEUR ATTACHÉ A LA DIRECTION GÉNÉRALE  
ET  
DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

Le Président du Conseil d'Administration, sur ma proposition, et après avis du Comité de Direction, a nommé, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1939 :

- M. ÉPINAY, Directeur de l'Exploitation de la Région du Sud-Ouest :  
DIRECTEUR ATTACHÉ A LA DIRECTION GÉNÉRALE.

- M. DUMAS, Directeur Attaché à la Direction Générale :  
DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION DE LA RÉGION DU SUD-OUEST.

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.

Paris, le 7 octobre 1944.

AFF.

D

**NOMINATIONS**

**DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE DIRECTEURS DE SERVICES CENTRAUX ET DES DIRECTEURS DE RÉGIONS**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du personnel que M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., avec l'agrément de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports, conformément à l'article 13 à la Convention du 31 août 1937, a prononcé les nominations suivantes :

- M. Maurice LEMAIRE, Directeur Général adjoint de la Société Nationale des Chemins de Fer français ;
- M. Gaston VAGOGNE, Secrétaire Général de la Société Nationale des Chemins de Fer français.

M. le Président du Conseil d'Administration a, en outre, nommé :

- M. Jean LÉVY, Directeur du Service Central du Matériel ;
- M. Louis CAMBOURNAC, Directeur du Service Central du Personnel ;
- M. Henri WISDORFF, Directeur par intérim de la Région de l'Est ;
- M. François HÉBERT, Directeur de la Région du Nord ;
- M. Maxime PONCET, Directeur de la Région de l'Ouest ;
- M. Maurice CARDON, Directeur de la Région du Sud-Ouest ;
- M. Joseph LEZER, Directeur de la Région du Sud-Est.

*Le Directeur Général,*  
**J. GOURSAT.**

D

Paris, le 29 février 1944

Arr.

**NOMINATIONS**  
**DANS LE PERSONNEL SUPÉRIEUR DE LA S.N.C.F.**

Le Président du Conseil d'Administration a nommé, sur ma proposition, à dater du 1<sup>er</sup> mars 1944 :

- **M. CAMBOURNAC**, Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord :  
**Directeur attaché à la Direction Générale.**
- **M. LEMAIRE**, Directeur Adjoint au Directeur du Service Central des Installations Fixes :  
**Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord.**
- **M. CHRÉTIEN**, Ingénieur en Chef à la Direction de l'Exploitation de la Région de l'Ouest :  
**Chef Adjoint du Service Central des Installations Fixes.**

*Le Directeur Général,*

**R. LE BESNERAIS.**

# SOCIÉTÉ NATIONALE

des

## CHEMINS DE FER FRANÇAIS

# NOTE GÉNÉRALE

SÉRIE ADMINISTRATIVE

### Sous-Série Affaires Générales N° 2

Col.

Paris, le 25 Janvier 1939.

Nm  
91

D

CORRESPONDANCE DIRECTE ENTRE LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
(DIRECTION GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER)

ET LES DIRECTEURS DE L'EXPLOITATION DES RÉGIONS.

Dans un but de simplification et de décentralisation, il a été décidé que la correspondance du Ministre des Travaux Publics (Direction Générale des Chemins de fer), relative aux affaires énumérées à l'Annexe I à la présente Note Générale, serait envoyée dorénavant aux Directeurs de l'Exploitation des Régions pour la suite à donner.

La dite correspondance, adressée au Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F. (Région de .....), 88, rue Saint-Lazare, et reçue par lui, sera transmise sans délai aux Régions par les soins de la Direction Générale. Sauf instructions contraires données lors de la transmission, les Directeurs de l'Exploitation des Régions auront qualité pour répondre au Ministre, sous réserve d'en référer au Directeur Général toutes les fois que cela sera nécessaire, et notamment toutes les fois qu'une question de principe leur paraîtra être en jeu.

La correspondance en question sera envoyée à la S.N.C.F. sous la forme de Lettre-réponse, du modèle donné en Annexe II, en trois exemplaires dont un original et deux copies.

1° - Le premier exemplaire destiné à recevoir, s'il y a lieu, la réponse du Directeur de l'Exploitation de la Région au Ministre;

2° - Le deuxième exemplaire destiné à recevoir copie de la réponse du Directeur de l'Exploitation de la Région et à rester dans les archives de la Région;

3° - Le troisième exemplaire destiné à recevoir copie de la réponse du Directeur de l'Exploitation de la Région et à être envoyé à titre de compte rendu au Directeur du Service Central intéressé qui mettra au courant le Directeur Général s'il l'estime utile, ou si des instructions dans ce sens ont été données lors de la transmission.

Ces Lettres-réponses seront numérotées d'une façon continue Région par Région dans chaque bureau de la Direction Générale des Chemins de fer et enregistrées à l'arrivée dans les Régions.

Suivant le cas, la Direction Générale des Chemins de fer portera sur les Lettres-réponses l'une des mentions suivantes :

- a) pour attribution;
- b) pour attribution, en vous priant de m'envoyer copie de votre réponse et de me retourner la présente transmission;
- c) pour renseignements, avec prière de me renvoyer la présente transmission.

Dans le cas a), le Directeur de l'Exploitation de la Région n'a pas à répondre au Ministre; il fait le nécessaire et envoie le troisième exemplaire de la Lettre-réponse au Directeur du Service Central intéressé avec mention de la suite donnée.

Dans les cas b) et c), le Directeur de l'Exploitation de la Région doit répondre directement au Ministre en utilisant la partie ad hoc du premier exemplaire de la Lettre-réponse; il doit garder le deuxième exemplaire pour ses archives; il doit envoyer au Directeur du Service Central intéressé le troisième exemplaire portant copie textuelle de sa réponse dans le cas b), il doit envoyer, en outre, au Directeur du Service Central intéressé copie de la pièce qu'il a annexée à sa réponse au Ministre.

Rien n'est modifié en ce qui concerne la correspondance technique échangée avec les Services du Contrôle, non plus qu'aux relations avec la Commission des Marchés.

*Le Directeur Général,*

R. LE BESNERAIS.

## AFFAIRES EMANANT DE LA DIRECTION GENERALE DES CHEMINS DE FER

A TRAITER DIRECTEMENT PAR LES REGIONS.

Premier bureau :

(de la Direction Générale des Chemins de fer)

Néant.

Deuxième bureau :

Tarifs de factage et de camionnage.

Toute correspondance concernant spécialement une localité de moins de 20 000 habitants et ne soulevant pas de question de principe.

Abonnements de travail.

Toutes affaires n'engageant pas de questions de principe et n'intéressant que l'application des règles approuvées.

Troisième bureau :

Coordination.

Instruction au cours de l'étape départementale (sauf Seine et Seine-et-Oise).

Infractions aux règlements sur la coordination.

Infractions individuelles n'engageant pas de question de principe.

Quatrième bureau :

Passages à niveau (classement, conditions de service).

Cas individuels ou collectifs dans le cadre des règles générales approuvées ou des programmes approuvés, et ne soulevant pas de question de principe.

Marche des trains :

- Horaires
- Voeux de collectivité (horaires, points d'arrêt, etc...)
- Réclamations (retards de trains, correspondances, etc...).

En dehors des changements de service :

Toutes affaires ne soulevant pas de question de principe et concernant des trains autres que les trains internationaux et inter-régionaux et les grands trains régionaux dont la liste sera déterminée.

Accidents aux tiers : sécurité de l'exploitation.

Accidents individuels et sans conséquence grave. Questions locales d'application.

Accidents aux agents : sécurité du personnel.

Accidents individuels et sans conséquence grave.

Cinquième bureau :

Voeux et réclamations relatifs aux travaux complémentaires, au matériel roulant, au mobilier et outillage ainsi qu'aux surtaxes locales.

Voeux et réclamations ne soulevant pas de question de principe et concernant un cas d'espèce limité à une Région.



21 septembre 1938

QUESTION IX - Questions diverses

A - Dépêches du Ministre des Travaux Publics

- i) Dépêche du Ministre des Travaux Publics (non datée) relative à la simplification du fonctionnement des Services.

M. GRIMPRET donne lecture, à la demande de M. le Président, d'une dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics relative à la simplification du fonctionnement des services de la S.N.C.F.

M. LE PRESIDENT déclare qu'il est tout à fait d'accord sur les simplifications proposées en ce qui concerne la correspondance relative à des questions sur lesquelles une doctrine est nettement établie ou à des réclamations de minime importance.

Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne l'institution d'une correspondance directe entre le Ministre des Travaux Publics et les Services Régionaux de la Société Nationale. Ces Services ne sont pas, en effet, au courant de la politique générale de la Société Nationale. Aussi faut-il être extrêmement prudent dans cette voie, qui présente des dangers à la fois pour le Ministre et pour la Société Nationale.

M. JARRIGION se déclare d'accord avec M. le Président; il estime que la suggestion du Ministre tendrait à faire revivre les errements antérieurs à la Convention du 31 août 1937.

M. LE PRESIDENT pense que l'on pourra trouver une procédure qui recueillera l'adhésion du Ministre, tout en assurant le bon fonctionnement des services de la Société Nationale.

STENO

22) Dépêche de M. le Ministre des Travaux Publics (non datée) relative à la simplification du fonctionnement des services de la Société Nationale.

M. LE PRESIDENT - M. GRIMPRET va vous donner lecture de cette lettre (lecture).

M. LE PRESIDENT - Je suis d'accord sur les premières simplifications envisagées, mais je fais des réserves sur le dernier point concernant la possibilité pour les directions générales de correspondre directement avec le Ministre; je ne trouve pas que ce soit une bonne méthode, car les directions régionales, qui ne connaissent pas les questions d'ordre général traitées par la direction générale, ni la politique suivie par la Société Nationale en certaines matières, peuvent commettre des erreurs ou se trouver en contradiction avec elle.

M. René MAYER - Nous avons connu déjà un régime antérieur à la Convention du 31 août 1937 où les Directeurs régionaux correspondaient directement avec le Ministre.

M. LE PRESIDENT - Quoi qu'il en soit, j'ai demandé à M. LE BISSNERAIS de désigner un de ses collaborateurs pour entrer en relations avec M. CLAUDON en vue des propositions à faire à ce sujet. Peut-être y a-t-il quelque chose à faire pour la communication, par exemple, de documents/statistiques, mais il ne faut s'engager dans cette voie qu'avec une très grande prudence.

Ministère des  
Travaux Publics

Direction Générale  
des chemins de fer  
et des transports

-----  
Secrétariat

Paris, le (antérieur au 20.9.35)

LE MINISTRE,

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale des chemins de fer

Comme suite à ma lettre du 2 septembre 1938 et dans le même esprit, en vue de simplifier le fonctionnement des services, et, en particulier, ceux de la S.N.C.F., je vous propose d'adopter les méthodes de travail suivantes :

.....

J'attire d'autre part, votre attention sur la complication de votre tâche que constitue la correspondance avec le Président du Conseil d'Administration pour des questions purement régionales qui ne touchent pas à des principes. Je vous demande de mettre un représentant de vos services en rapport avec la Direction Générale des Chemins de fer et des Transports pour l'établissement de règles simples, afin que pour toutes des questions, la correspondance puisse s'établir directement entre le Ministre et les Régions, ces dernières pouvant envoyer copie de leurs lettres avec réponse à la Direction Générale de la S.N.C.F. ou à vous-même si vous le préférez.

Le Ministre des Travaux Publics

A. de MONZIE.